

GUIDE D'INFORMATION

BCI (CREPUQ)

Les critères de participation et le financement accordé pour ce programme sont indiqués dans ce guide pour la session ou l'année de mobilité visée, sous réserve de révision annuelle.

**UNE SEULE DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE
CANDIDATURE POUR 2015-2016
Le 6 février 2015**

**BUREAU INTERNATIONAL
2015-2016**

BCI (CREPUQ)

Ces programmes d'échanges d'étudiants, gérés par le Bureau de coopération interuniversitaire, permettent aux étudiants¹ admis dans un programme de baccalauréat disciplinaire, intégré ou multidisciplinaire et de maîtrise sans mémoire de l'Université Laval d'effectuer un séjour d'études dans un des 450 établissements partenaires du BCI, situés dans 24 pays.

- L'étudiant doit faire approuver ses cours par sa direction de programme pour être assuré d'obtenir des crédits à son retour;
- L'étudiant demeure inscrit à temps complet et paie ses frais à l'Université Laval;
- L'étudiant bénéficie de formations prédépart obligatoires.

Critères d'admissibilité

Au premier cycle

- être admis à titre d'**étudiant régulier** dans un programme de baccalauréat disciplinaire, intégré ou multidisciplinaire de l'Université Laval;
- avoir **obtenu**, au moment du départ, un minimum de **24 crédits** dans votre programme, sans équivalence et sans dispense;
- avoir une **moyenne de programme** égale ou supérieure à **2,67** sur 4,33 au moment du dépôt de la demande;
- **obtenir** un minimum de **12 crédits contributives** à votre programme d'études par session d'échange, sans excéder le nombre de crédits prévus au programme (possibilité de deux sessions);
- répondre aux critères relatifs à la **maîtrise de la langue** de l'établissement d'accueil;
- le séjour d'échange doit se faire de la **troisième à l'avant-dernière session**.

Au deuxième cycle

- être admis à titre d'**étudiant régulier** dans un programme de maîtrise sans mémoire à l'Université Laval;
- avoir **obtenu**, au moment du départ, un minimum de **12 crédits** dans votre programme, sans équivalence et sans dispense;
- avoir une **moyenne de programme** égale ou supérieure à **3,0** sur 4,33 au moment du dépôt de la demande ou, si les résultats ne sont pas disponibles, avoir obtenu une moyenne de programme de 3,0 au baccalauréat;
- **obtenir** un minimum de **12 crédits contributives** à votre programme d'études lors de la session d'échange, sans excéder le nombre de crédits prévus au programme (possibilité d'une seule session);
- répondre aux critères relatifs à la **maîtrise de la langue** de l'établissement d'accueil;
- le séjour d'échange doit se faire de la **deuxième à l'avant-dernière session**.

¹ Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Universités partenaires du BCI (CREPUQ)

La liste des universités partenaires des universités québécoises dans le cadre des programmes d'échanges de la CREPUQ se trouve à l'adresse Internet : <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>. À partir de ce site, vous trouverez les liens pour visiter les sites Web des universités.

Vous pouvez sélectionner jusqu'à deux établissements dans un même pays ou, dans le cas des États-Unis, dans un même groupe d'universités (consortium).

Lors de votre sélection des universités partenaires, soyez attentifs à la pertinence du programme d'études offert ainsi qu'à l'organisation de l'année scolaire. Vous éviterez ainsi de prévoir un séjour d'études à l'étranger pour la session d'automne lorsque l'organisation de l'année universitaire de l'établissement partenaire est incompatible avec celle de l'Université Laval (par exemple, examens de la session d'automne à la mi-janvier).

Établissements contingentés

Merci de vous référer au site web L'international afin de connaître les contingentements. <http://www2.ulaval.ca/international/etudiants-ul/sejours-d-etudes-a-l-etranger/echanges-crepuq/pour-participer.html>

Compétence langagière

La maîtrise de la langue dans laquelle les cours sont offerts à l'établissement d'accueil constitue l'une des conditions de participation au programme du BCI. Cette exigence est demandée parce que l'Université Laval a la responsabilité de s'assurer que ses étudiants peuvent réussir leur séjour d'études à l'étranger. Vous devez fournir cette preuve **au moment du dépôt de votre dossier**.

Voici les étapes à suivre afin de répondre à ce critère :

L'ANGLAIS

Si vous avez réussi un cours parmi les suivants :

Premier cycle

- ANL - 3010 Advanced English I ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ANL - 3011 Intensive English IV ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études collégiales ou universitaires en milieu anglophone.
- TOEIC 750 ou TOEFL (Paper 550, Computer 213 or iBT 79-80)

Deuxième cycle

- ANL - 3020 Advanced English II ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ANL - 3021 Intensive English V ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études collégiales ou universitaires en milieu anglophone.
- TOEIC 825 ou TOEFL (Paper 580. Computer 233, iBT 91)

L'ESPAGNOL

Si vous avez réussi un cours parmi les suivants :

Premier cycle

- ESG - 2020 Español intermedio II ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ESG - 2021 Español intensivo III ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études universitaires en milieu hispanophone;
- ou avoir passé avec succès le Diploma Basico de Español (D.E.L.E.).

Deuxième cycle

- ESG - 3010 Español avanzado I ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ESG - 3011 Español intensivo IV ou tout niveau supérieur à l'Université Laval;
- ou avoir complété vos études universitaires en milieu hispanophone;
- ou avoir passé avec succès le Diploma Basico de Español (D.E.L.E.).

Vous n'avez qu'à joindre un diplôme ou un relevé de notes à votre dossier.

Pour les autres langues, si vous avez réussi un cours à l'Université Laval correspondant au niveau obligatoire requis au moment du dépôt du dossier (voir tableau), vous n'avez qu'à joindre votre relevé de notes à votre dossier. Si vous avez complété vos études universitaires dans cette langue, vous n'avez qu'à joindre un diplôme ou un relevé de notes avec la traduction du document.

Pour tous les tests, le résultat sera considéré valide et conservé au dossier pendant **2 ans**.

Si vous avez réussi une immersion ou suivi un cours dans une autre université, vous devez obligatoirement passer un test de classement à l'École de langues. Vous devez vous inscrire sur Capsule (ANL-T001 pour le test d'anglais). Vous pouvez consulter le site Internet de l'École de langues pour connaître le calendrier des tests de classement <http://www.elul.ulaval.ca/tests-de-classement/sinscrire-a-un-test/>

Au moment de déposer votre candidature, si vous ne connaissez pas encore votre niveau de langue et ne pouvez en faire la preuve d'une des façons énumérées ci-dessus, vous devrez nous indiquer la date officielle d'inscription à un test de classement de l'École de langues de l'Université Laval <http://www.elul.ulaval.ca/tests-de-classement/sinscrire-a-un-test/>

Si vous avez des questions, vous pouvez aussi vous référer à la foire aux questions de l'ELUL : <http://www.elul.ulaval.ca/tests-de-classement/>

Lorsque vous aurez obtenu le résultat de votre test, vous devrez le valider en vous référant au tableau des niveaux de langue ci-joint.

	Niveau obligatoire réussi au moment du dépôt du dossier
Anglais	<p>Premier cycle ANL - 3010 Advanced English I ou ANL - 3011 Intensive English IV</p> <p>Deuxième cycle ANL - 3020 Advanced English II ou ANL - 3021 Intensive English V</p>
Espagnol	<p>Premier cycle ESG - 2020 Español intermedio II ou ESG - 2021 Español intensivo III</p> <p>Deuxième cycle ESG - 3010 Español avanzado I ou ESG - 3011 Español intensivo IV</p>
Allemand	<p>Premier cycle ALD - 2020 Deutsch mittelstufe II</p> <p>Deuxième cycle ALD - 3010 Deutsch oberstufe I</p>
Italien	<p>Premier cycle ITL - 2020 Italiano intermedio II</p> <p>Deuxième cycle ITL - 3010 Italiano avanzado I</p>
Portugais	<p>Premier cycle POR - 2020 Portugais intermédiaire II</p> <p>Deuxième cycle POR - 3010 Portugais avancé I</p>
Russe	<p>Premier cycle RUS - 2020 Russe intermédiaire II ou RUS - 2100 Lecture et analyse de textes</p> <p>Deuxième cycle RUS - 2020 Russe intermédiaire II ou RUS - 2100 Lecture et analyse de textes</p>

Procédure de participation

Avant même de constituer votre dossier de candidature, nous vous suggérons de rencontrer la direction de votre programme d'études qui vous conseillera quant à votre projet d'études à l'étranger en fonction de vos intérêts et d'un éventuel domaine de spécialisation. Sachez qu'il est souvent ardu de trouver des équivalences à l'étranger pour les cours obligatoires.

Lorsque vous aurez identifié l'université partenaire qui vous intéresse, vous devrez **obtenir l'approbation de votre direction de programme pour la liste préliminaire des cours** que vous souhaitez suivre dans l'université partenaire.

Les systèmes d'éducation étant très différents d'un pays à l'autre, la meilleure façon pour vous et votre direction de programme d'évaluer les équivalences de cours est de vous référer au calcul du nombre d'heures, qui demeure le système de référence le plus juste :

1 crédit = 15 heures en classe 2 crédits = 30 heures en classe 3 crédits = 45 heures en classe

En Europe, une charge normale de travail est de 24 à 30 crédits ECTS par session (2 ECTS=1 cr. UL)

Constitution du dossier de candidature (AVANT le 6 février 2015)

Vous devez transmettre **au Bureau international** votre dossier de candidature **en 2 copies** composé des pièces suivantes :

1. le formulaire de demande de participation disponible sur le site Web du BCI (demander un code d'accès au Bureau international, **à partir de décembre seulement**);
2. copie d'un document officiel attestant de l'identité de l'étudiant (certificat de naissance et / ou photocopie de votre passeport);
3. une lettre, **rédigée dans la langue de l'établissement d'accueil**, qui explique votre motivation à participer à ce programme d'échange ainsi que les objectifs de formation que vous poursuivez (une pour chaque établissement choisi);
4. la liste des cours que vous désirez suivre à l'établissement d'accueil; s'il y a plus d'un établissement, dressez une liste pour chacun;
5. une lettre de votre direction de programme vous autorisant à poursuivre vos études à l'étranger, approuvant les cours que vous avez choisis et vous garantissant que les crédits réussis seront comptabilisés dans votre programme à votre retour à l'Université Laval;
6. une copie du bulletin de cégep pour les étudiants au baccalauréat OU une copie du relevé de notes universitaire pour les étudiants à la maîtrise (il n'est pas nécessaire que ces documents soient officiels);
7. l'attestation de cheminement dans votre programme disponible sur Capsule, si l'ensemble des cours que vous suivez à la session d'hiver 2015 n'y figure pas, vous devez rédiger, dans un document séparé, la liste des cours que vous suivez à la session d'hiver 2015;

1. si la langue d'enseignement est autre que le français, une évaluation de votre connaissance de la langue de l'établissement; ou la date officielle d'inscription à un test de langue;
8. une lettre de recommandation d'un professeur (ou chargé de cours) de l'Université Laval qui vous connaît bien et peut, en quelques mots, nous parler de vous (sur les plans personnel et scolaire); il serait souhaitable que cette lettre soit rédigée dans la langue de l'établissement d'accueil;
9. les étudiants des programmes de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels doivent joindre un **portfolio**.

Important : Lorsque vous déposez votre demande de participation, ayez en main votre numéro d'assurance sociale, car il est nécessaire pour l'ouverture de votre dossier et la délivrance de la bourse.

N.B. Veuillez noter que le dossier est transmis à l'établissement d'accueil pour évaluation de la candidature. Aussi les documents requis doivent être rédigés, dans la mesure du possible, dans la langue de l'établissement d'accueil.

Formation prédépart

Peu de temps après la réception de votre dossier par le Bureau international, vous serez convoqué aux formations prédépart. Ces formations sont une étape essentielle à la préparation de votre projet de mobilité. Elles comprennent un volet administratif, offert en ligne, et un volet interculturel, donné en salle.

Vous recevrez un code d'accès pour vous inscrire au volet administratif de la formation prédépart en ligne et une convocation à la formation interculturelle en salle.

Le volet administratif de la formation porte sur la bourse de mobilité, l'inscription à l'université, les formalités d'entrée dans un pays étranger, les aspects financiers, les assurances, la sécurité, le logement et autres informations pratiques.

La formation interculturelle se veut un espace dynamique d'échanges et de contacts entre les étudiants qui se préparent à vivre une expérience hors Québec. Les grands thèmes abordés portent sur la communication interculturelle, le processus d'adaptation, la solidarité internationale et les chocs culturels, autant lors du séjour hors Québec qu'au retour au Québec.

Dépenses reliées au projet

Les droits de scolarité et autres frais demandés par l'Université Laval, les assurances, le logement, la nourriture, le matériel scolaire ainsi que certains frais administratifs exigés par l'établissement d'accueil sont à votre charge. Vous n'avez pas à payer les droits de scolarité en vigueur dans l'université d'accueil. L'ensemble de ces dépenses s'élève, en moyenne, à 12 000 \$ par année. Bien entendu, le coût de la vie dans certains pays peut rendre ce montant insuffisant.

Bourse de séjour

Pour les séjours d'études à l'étranger (automne 2015 et hiver 2016), le Bureau international offre :

Baccalauréat disciplinaire, intégré ou multidisciplinaire :

Une bourse de 2 000 \$ par session, pour un maximum de deux sessions;

Maîtrise sans mémoire :

Une bourse de 2 000 \$ par session, pour une seule session.

Si vous respectez tous les critères d'admissibilité ET que tous les documents requis ont été déposés au Bureau international **avant votre départ** (photocopie du billet d'avion, fiche personnelle/procuration, la fiche santé, etc.), la bourse sera versée au début de la session au cours de laquelle vous réalisez votre séjour de mobilité (selon le calendrier académique de l'Université Laval). Les étudiants dont le dossier ne sera pas complet au moment de leur départ ne pourront pas obtenir la bourse de séjour du Bureau international.

Durant votre séjour à l'étranger, vous continuerez de recevoir les prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Important : Les bourses octroyées par le Bureau international sont considérées comme de l'actif dans le calcul des prêts et bourses, mais non imposables du point de vue fiscal.

Important : Si le séjour est interrompu pour des raisons de santé, les étudiants s'engagent à fournir un certificat médical obtenu dans le pays hôte, **avant leur retour**, et justifiant une interruption de séjour, sans quoi, ils s'engagent à **rembourser la bourse de mobilité**. Il est fortement recommandé de contacter le BI avant de prendre la décision d'interrompre votre séjour.

Important : Seules les activités créditées et reconnues contributives au programme de l'étudiant donnent droit au financement. L'étudiant doit maintenir obligatoirement un statut à temps complet, selon les règles de l'établissement d'accueil, pendant son séjour d'études à l'étranger. Au terme de l'échange, les activités reconnues en équivalence (réussies ou non) et apparaissant sur le relevé de notes de l'étudiant devront totaliser l'équivalent de **12 crédits UL, sans quoi les étudiants devront rembourser la bourse de mobilité au BI**. Les systèmes d'éducation étant très différents d'un pays à l'autre, référez-vous par exemple au calcul suivant : pour l'Europe, une charge normale de travail est de 24 à 30 crédits ECTS par session (2 ECTS = 1 crédit à l'Université Laval) ou référez-vous au BI pour confirmer la règle.

Admissibilité

Les étudiants canadiens et les étudiants résidents permanents du Canada non-résidents du Québec peuvent participer aux programmes d'échange d'étudiants et seront éligibles au financement selon la disponibilité des fonds privés au moment du dépôt de la demande. Les séjours de mobilité devront se faire dans un lieu différent du pays ou de la province d'origine des étudiants participants puisque l'un des objectifs des échanges est notamment de leur permettre de vivre une expérience interculturelle nouvelle.

Bourses des Offices jeunesse internationaux du Québec -LOJIQ (Amériques, Asie, Belgique, France)

Un soutien financier est également offert par LOJIQ pour les séjours d'études à destination des Amériques, de l'Asie, de la Belgique et de la France. L'obtention de ce soutien financier (transport international et assurances) ne modifie en rien le montant de la bourse remise par le Bureau international. Le Bureau international transmet en temps opportun à LOJIQ les listes d'étudiants qui effectueront une session d'études dans l'un de ces territoires. <http://www.lojq.org/participer/programmes/etudes-et-stages/session-detudes/>

Logement

En principe, les établissements d'accueil doivent vous aider à vous loger convenablement. Toutefois, vous devez savoir qu'une offre d'admission ne vous garantit pas l'obtention d'une chambre en résidence, même si l'établissement qui vous accueille possède un complexe de résidences universitaires. L'idéal est d'attaquer la question de front en prenant les renseignements pertinents dès maintenant.

Après le dépôt du dossier

Les universités partenaires doivent être en possession des dossiers de candidature CREPUQ **avant la fin mars**. La convention BCI (CREPUQ) prévoit que les étudiants doivent avoir reçu une réponse **au plus tard le 1^{er} juin**. Malgré cette consigne, il arrive parfois que les réponses nous parviennent jusqu'au début du mois de juillet, ou même plus tard pour les départs à la session d'hiver. Selon les universités, les réponses parviennent soit au Bureau international, soit à l'adresse de l'étudiant.

Si votre candidature est refusée par l'établissement de premier choix, elle sera transférée par ce dernier à l'établissement de deuxième choix et vous en serez informé.

Pour information

Bureau international de l'Université Laval
Maison Eugène-Roberge
2325, rue des Arts
Québec (Québec) G1V 0A6
Téléphone : 418-656-3994 Télécopieur : 418-656-2531
Courriel : bi@bi.ulaval.ca Site Web : www.bi.ulaval.ca